Compte rendu de la séance du 04 mars 2023

Département de l'Aude

République Française
COMMUNE DE CAMURAC

Nombre de membres en exercice: 7	**Séance du 04 mars 2023** L'an deux mille vingt-trois et le quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée le 04 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 7	**Sont présents:** Bernard VAQUIÉ, Jean-François ARCENS, Rodrique CLIJSEN, Brigitte FABBRO, Michel LORIOT, Patrice VERGÉ, Stéphane VACQUIÉ
Votants: 7	**Représentés:** **Excuses:** **Absents:** **Secrétaire de séance:** Brigitte FABBRO

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2023
- Vote du Compte Administratif 2022 Commune et SEA
- SYADEN : Renforcement et Effacement des réseaux
- Relargage du chlorure de vinyle
- Protection Civile : formation aux gestes qui sauvent
- Convention avec La Poste
- Conseil Départemental, direction Routes et Mobilités Camurac projet webcam
- Délibération de création pour inscription auprès du PDIPR de 3 nouveaux sites de randonnées
- Insertion du site de l'espace plein air de la Calcade au PDESI
- Convention de transmission des données à caractère personnel au titre du Fonds Unique Logement
- Crise sanitaire 2023 du sapin pectiné
- Compte rendu de la visite du député Julien Rancoule
- Compte rendu de la réunion Médecin
- Projets :
    - Photovoltaïque du Pech
    - Ombrières photovoltaïques Parking Col du Teil
    - Rénovation toilettes Aire de jeux
    - Rénovation cours de tennis en béton poreux

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif complet - Commune camurac (DE_2023_0301)

Vote Pour à l'unanimité

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VAQUIÉ Bernard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		204 682.40		168 772.03		373 454.43
Opérations de l'exercice	431 512.20	520 655.33	349 164.89	219 590.96	780 677.09	740 246.29
TOTAUX	431 512.20	725 337.73	349 164.89	388 362.99	780 677.09	1 113 700.72
Résultat de clôture		293 825.53		39 198.10		333 023.63
				Restes à réaliser	75 597.30	
				Besoin/excédent de financement Total		257 426.33
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		66 410.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

36 399.20	au compte 1068 (recette d'investissement)
257 426.33	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du compte administratif complet - photovoltaique (DE_2023_0302)
Vote Pour à l'unanimité

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VAQUIÉ Bernard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 194.19				1 194.19
Opérations de l'exercice	41.94	1 161.09			41.94	1 161.09
TOTAUX	41.94	2 355.28			41.94	2 355.28
Résultat de clôture		2 313.34				2 313.34
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		2 313.34
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à

nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
2 313.34	au compte 002 (excédent de fon

Vote du compte administratif complet - ea_camurac (DE_2023_0303)
Vote Pour à l'unanimité

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VAQUIÉ Bernard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		**Investissement**		**Ensemble**	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		10 942.96		119 252.16		130 195.12
Opérations de l'exercice	77 711.95	82 070.12	27 388.80	32 764.29	105 100.75	114 834.41
TOTAUX	77 711.95	93 013.08	27 388.80	152 016.45	105 100.75	245 029.53
Résultat de clôture		15 301.13		124 627.65		139 928.78
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		139 928.78
					Pour mémoire : virement à la s	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
15 301.13	au compte 002 (excédent de fon

Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de boucles de randonnée traversant le territoire et la propriété de la commune (DE_2023_0304)
Vote Pour à l'unanimité

Le Maire donne lecture des correspondances de la Communautés de Communes Pyrénées Audoises, qui envisage de conforter les activités touristiques et de loisirs se déroulant sur la station de ski de Camurac, par l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins « Le Promenadou » et « La Serre de Montcamp », qui traverseront les parcelles suivantes propriétés de la Commune de Camurac :

- C 573, C574, C684, C714 sur le territoire de Camurac
- A798 sur le territoire de Mérial

Le Conseil ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- Autorise la Communauté de Communes Pyrénées Audoises à créer et à gérer les itinéraires susnommés, et à entreprendre toutes démarches visant à la réalisation de cette opération
- Approuve l'inscription des itinéraires susvisés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- S'engage à accepter le balisage des sentiers
- A leur conserver un caractère ouvert au public
- A ne pas aliéner les sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Convention de transmission des données à caractère personnel au titre du Fonds Unique Logement (DE_2023_0305)
Vote Pour à l'unanimité

Le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet d'encadrer la transmission réciproque de données à caractère personnel collectées respectivement par le service lutte contre la précarité financière de la direction action sociale et insertion du Département de l'Aude et la Commune de Camurac

Le Conseil ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide :

- D'accepter les termes de la convention établie par le service lutte contre la précarité financière de la direction action sociale et insertion du Département de l'Aude
- D'autoriser M. le Maire à signer tous document relatif à cette affaire